



SECRETARIAT GENERAL

N° 000002 /MFPTPS/SG

Ouagadougou, le **27 JAN 2023**

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

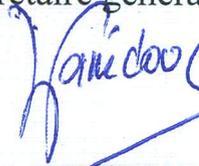
COMMUNIQUE

A l'occasion de la tenue de la seizième (XVIe) édition du Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), il est porté à la connaissance des travailleurs et des employeurs des secteurs publics et privés, que les horaires de travail journalier durant la période allant du **28 janvier au 05 février 2023** sont réaménagés dans la **commune de Ouagadougou**.

Ainsi, l'horaire de travail est fixé de 07 heures 30 minutes à 14 heures.

Par ailleurs, ils devront s'organiser pour assurer le travail dans les secteurs à activités continues.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire général


Hamidou SAWADOGO
Officier de l'Ordre de l'Etalon

